

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 9
Absents : 3
Exclus : /

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 19 mai à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Evelyne COANTIEC, Gaëtan LECORVEC, Jean-François HERBE, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Jean-Louis ADDE

Etaient excusés : MM. Géraldine VALOGNES (donne procuration à Jean-François HERBE), Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Jean-Louis ADDE), Jonathan DRAMARD

Date de convocation : Etaient absents : /
12/05/2017

Date d'affichage : Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis ADDE
12/05/2017

Approbation du procès-verbal du 31 mars 2017

Objet : Droit de préemption sur la parcelle AC 420, 32 Charrière des Délabres

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir à l'application du droit de préemption concernant la parcelle AC 420, 32 Charrière des Délabres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer le droit de préemption sur la parcelle référencée ci-dessus.

Objet : Délibération sur la modification du budget principal de la commune et du budget assainissement accordée en séance lors du conseil municipal

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier de la préfecture signalant deux modifications à apporter au budget principal :

- en section d'investissement, l'inscription au D001 (déficit reporté de la section d'investissement) est manquante soit un montant de 31 247 euros
- en section de fonctionnement, le compte D022 (dépenses imprévues de la section de fonctionnement) indique un montant de 290 265 euros. Or, le montant des dépenses imprévues inscrit au budget primitif ne peut excéder 7.5% du montant des dépenses réelles de la même section soit 40 395 euros

Monsieur le Maire propose donc les changements suivants :

- budget principal en dépense de la section d'investissement :
ajout de l'article 001 en dépense pour un montant de 31 247.53 euros correspondant au déficit reporté ;
modification du montant à l'article 276348 (budget annexe assainissement) en passant de 200 000 euros à 168 752.47 euros
- budget principal en dépense de la section de fonctionnement :
modification du montant à l'article 022 (dépenses imprévues) en passant de 290 265 euros à 40 395 euros correspondant à 7.5% du montant des dépenses réelles ;
modification du montant à l'article 615221 (entretien de bâtiments) en passant de 4 000 euros à 253 870.39 euros
- budget annexe assainissement en recette d'investissement :
modification du montant à l'article 1641 (emprunts en euros) en passant de 355 000 euros à 386 247.53 euros ;
modification du montant à l'article 168748 (créances commune investissement) en passant de 200 000 euros à 168 752.47 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications suivantes :

| BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT | BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT | BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|
| C/615221 : + 249 870.39 € | C/001 : + 31 247.53 € | C/641 : + 31247.53 € |
| C/022 : - 249 870.39 € | C/276348 : - 31 247.53 € | C/68748 : - 31 247.53 € |

Objet : Délibération sur la rétrocession de la parcelle AC 538, rue du Rivage, à la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir à la rétrocession de la voirie sis rue du Rivage, parcelle AC 538.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette rétrocession à la commune.

Objet : Délibération sur la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2017

Monsieur le Maire informe de la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2017 de la manière suivante :

HOLLEY CHRISTOPHE

Logement communal n° 1

$(358.77 \times 125.50) / 125.28 = 359.40 \text{ €}$

HOLLEY CHRISTOPHE

Préau ancienne école

$(22.63 \times 125.50) / 125.28 = 22.67 \text{ €}$

FERON JEROME ET LEPOTIER VANESSA

Logement communal n°2

$(339.35 \times 125.50) / 125.28 = 339.94 \text{ €}$

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette revalorisation des loyers à compter du 1^{er} juillet 2017.

Objet : Délibération sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes - modification de l'indice (annule et remplace la délibération du 31/03/2017)

Considérant que les lois susvisées fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes,

- Article 1 : indemnité du Maire

L'indemnité du Maire est votée comme suit, soit pour les communes de moins de 500 habitants,

- 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Article 2 : indemnité des adjointes

- 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Article 3 : ces indemnités seront versées à compter du 01/02/2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Objet : Délibération sur l'encaissement d'un chèque de remboursement d'EDF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque n° 3380441 – Bred banque populaire EDF d'un montant de 507.72 euros.

Objet : Information sur le budget principal de fonctionnement et d'investissement de la nouvelle Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche » avec impact sur le budget communal

Pour équilibrer le budget de fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche » (COCM), toutes les communes de cette nouvelle entité ont été amenées à reverser la totalité du fonds de péréquation interco à la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche », ce qui représente un montant de 16 000 euros face à l'alternative de l'augmentation de la taxe d'habitation interco de 24%,

Objet : Information sur le transfert du pouvoir de police

Monsieur le Maire informe de son refus du transfert automatique des pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche » pour les domaines de compétence suivants : l'assainissement, les déchets ménagers, le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la circulation et le stationnement, la délivrance des autorisations au taxi et l'habitat.

Objet : Information sur l'installation de la 4G

Monsieur le Maire informe qu'un projet de remplacement d'équipements techniques est en cours sur le pylône situé à la Graverie et sera opérationnel 2^{ème} semestre 2017. L'évolution de ce site a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile orange en permettant l'accès à la 4G.

Objet : Avancement du projet MIMO pour élargir la couverture internet sur la commune

L'avancement de ce projet fait l'objet d'un point mensuel avec le responsable du projet. Les travaux de l'antenne située à MONTGARDON se déroulent conformément au planning. La date précise de mise en service n'a pas encore été communiquée. Une demande a été formulée pour répondre aux attentes des habitants concernant une plus large couverture internet sur la commune.

Objet : Information sur la réception des travaux d'aménagement du bourg aux abords de la Mairie

La réception définitive des travaux s'est réalisée avec l'ensemble des entreprises sans réserve particulière. Les travaux se sont déroulés conformément au planning et au budget.

Objet : Avancement du projet assainissement collectif

La réunion de présentation du projet dans sa globalité est programmée le mercredi 7 juin 2017 avec les parties prenantes telles que l'agence de l'eau, l'Agence Régionale de Santé (ARS, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le conseil départemental. Les consultations des entreprises sont positionnées début juin. Le bilan quantitatif et qualitatif est attendu début septembre 2017.

Objet : Projet d'installation de ganivelles de la cale principale jusqu'à la Charrière du Pilet avec le concours et l'aide de la DDTM

Une reconnaissance approfondie du cordon dunaire côté mer pour l'implantation de ganivelles sera établie avec la DDTM et le SYMEL. La prise en compte des accès piéton à la mer sera intégrée dans le projet avec le concours des riverains.

Questions diverses

- un spectacle de marionnettes aura lieu le mardi 4 juillet 2017 à 16 heures à la plage
- la réfection de la route de la Quenaudière a été réalisée
- Un projet d'installation d'un panneau touristique au carrefour de la route touristique est à la réflexion
- Le Syndicat Mixte du Pays de Coutances sera dissous fin 2017 sauf le service à l'urbanisme
- Le broyeur a été remis en état
- Le pavement du mur de l'Espace R. Jabet est à étudier (choix et consultation des entreprises)
- La réfection de route sur la D136 en bordure des laveries est à l'étude
- Les chiens errants peuvent être mis dans un refuge à Cambernon où ils seront pris en charge pendant quelques mois
- Une animatrice de la Maison du Pays est intervenue dans notre commune pour aider les habitants à déclarer leurs impositions sur internet
- La remise en état des tables de pique nique et des jeux à la plage est effectuée
- L'arrivée du comité de jumelage de METABIEF est le jeudi 25 mai 2017 avec un apéritif offert à 18h30 à l'Espace R. Jabet
- La mise en place d'un banc devant la Mairie est à l'étude

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes